

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : Magali BOULLIER, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, HETSCH Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, Sylvie DENIS, Mickaël GOJON.

Absents ayant donné bon pour pouvoir : LACOUR Danielle à Jean-Marc HETSCH

Absents : SEIGNERET Ludivine, AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, GASDON Maxime

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 02 Juin 2023

DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 25 avril 2023, celui-ci avait décidé que le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Renouvellement Eclairage Public au stade de football » et a approuvé le montant des travaux à 96 426,48 € et la participation prévisionnelle de la commune pour un montant de 43 391,92 €.

Or, ce fonds de concours doit être amorti entre 1 et 15 ans.
Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE.

Fait à Pradines, le 09 juin 2023.

Le Maire,

Charles BRUN